

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL **du MARDI 4 NOVEMBRE 2008 à 18heures 30**

Membres absents excusés

Thomas DUCRET , Xavier DELPON, Nathalie FOURNIER, Armelle CAMUS, Gérard DIEUDONNE , excusés .

Procurations établies: de Xavier DELPON à Philippe FERTE , de Nathalie FOURNIER à Jocelyne PROVENT et de Gérard DIEUDONNE à Maurice MICHAUD

Délibérations :

1/ Concrétisation du prêt : Construction de la Bibliothèque

Le Maire rappelle le prêt de 970 000 euros inscrit et voté au Budget primitif 2008 pour faire face à la construction de la Bibliothèque municipale/

La réalisation de celui-ci a été différée à ce jour en raison d'une trésorerie suffisante ayant permis de faire face aux dépenses de l'exercice .

A ce jour, il convient cependant de contractualiser le prêt prévu qui , après examen des comptes serait contracté pour 800 000 euros.

Le Maire propose qu'en raison des fluctuations de trésorerie, il soit demandé dans l'immédiat, un déblocage de fonds d'un montant de 500 000 euros sur la réserve de 800 000 euros, afin de faire face aux dépenses en cours. La trésorerie et les factures à payer conditionneront une nouvelle demande éventuelle de fonds .

Le Conseil municipal, ayant entendu les propos du Maire et les propositions des organismes bancaires ,

DECIDE de contractualiser un prêt de 800 000 euros au taux fixe annuel de 5.65% sur une durée de 20 ans et de demander un déblocage de fonds de 500 000 euros, générant une échéance trimestrielle de 41 888.92 euros à compter du 1^{er} mars 2009 .

AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir avec l'agence du Crédit Agricole des Savoie ainsi que tout autre document utile .

DEMANDE à être sollicité en temps et heures et en fonction des besoins, pour le déblocage de la réserve de 300 000 euros non demandés à ce jour .

Membres en exercice : 23

Membres présents : 18

Votes pour : 21 (dont 3 procurations)

Votes contre : 0

Abstention : 0

2/ OUVERTURE DE CREDITS : Travaux des Vigeoz

Le Maire rappelle qu'en début d'année 2008, lors de l'inscription du programme de travaux de voies et réseaux aux Vigeoz, la Communauté de Communes de Yenne devait être maître d'ouvrage par délégation pour la Commune de l'ensemble des travaux. Du fait, seules les dépenses incombant à la Commune avaient été inscrites au Budget 2008 . Entre temps pour des raisons techniques, la Commune de Yenne a accepté d'être maître d'ouvrage par délégation pour le compte de la CCY et de faire l'avance des financements pour les travaux d'eau potable et d'assainissement. Du fait, il convient de régulariser l'inscription des dépenses et recettes correspondantes par une ouverture de crédits budgétaires n'ayant aucune incidence financière .

Le Conseil municipal , après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à faire procéder à l'écriture comptable qui suit :

Concernant

les travaux d'eau potable, **AUTORISE** l'inscription en dépenses et en recettes au BP 2008, de la somme de 747 000 euros (remboursés par la CCY)

les travaux d'assainissement , **AUTORISE** l'inscription en dépenses et en recettes au BP 2008 de la somme de 152 000 euros (remboursés par le budget annexe de l'assainissement de la commune) .

Membres en exercice : 23

Membres présents : 18

Votes pour : 21 (dont 3 procurations)

Votes contre : 0

Abstention : 0

3/ tarifs droits de places pour la foire de la Ste Catherine

En vue du déroulement de la prochaine foire de la Ste Catherine, le samedi 22 novembre 2008, le Maire invite le Conseil à réexaminer les tarifs du droit de places payé par les marchands forains présents .

Après examen des modalités tarifaires pratiquées dans les mêmes circonstances par des communes voisines, il s'avère que le tarif de 2.50 euros du mètre linéaire facturé puisse être rediscuté .

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Valide la proposition de fixer à 3 euros du mètre linéaire, le droit de place qui sera demandé aux forains pour la foire de la Ste Catherine 2008.

Membres en exercice : 23

Membres présents : 18

Votes pour : 21 (dont 3 procurations)

Votes contre : 0

Abstention : 0

La prochaine séance de Conseil municipal est fixée le jeudi 4 décembre 2008.

L'ensemble de la population est invitée à se rassembler autour du Monuments aux Morts le 11 novembre à 11h 45 .